



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Dix-Sept Octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2017

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoint**
S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – E. MENUT - J. ROBERT HENSELER –
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à C. BOUGE)

TRANSITION ENERGETIQUE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF

Vu le code des marchés publics, le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les art. 75 et 76.

M. le Maire expose au conseil municipal que le dossier d'efficacité énergétique des installations dans l'optique d'une transition énergétique a été subventionné par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 31.600 € et par le Conseil Départemental 83 à hauteur de 23.700 €.

Qu'après avoir étudié le diagnostic du bureau d'études 3S Conseils, portant sur tous les bâtiments publics communaux, il apparaît nécessaire de lancer une procédure de dialogue compétitif dans laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à participer à la procédure en vue de définir ou développer les solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base desquelles ces candidats sont invités à remettre une offre.

L'acheteur définit ses besoins et ses exigences dans l'avis de marché et, le cas échéant, dans un programme fonctionnel ou un projet partiellement défini.

Les modalités du dialogue, les critères d'attribution et un calendrier indicatif sont précisés dans l'avis de marché ou dans un autre document de la consultation.

Considérant que cette procédure est exactement adaptée aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de la procédure de dialogue compétitif dans le cadre de l'efficacité énergétique des installations dans l'optique d'une transition énergétique.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE